



SABRE PJT®

> QUAND APPLIQUER ?

- > SABRE® PJT peut être appliqué de mars à septembre, une fois par an.
- > Pour une meilleure efficacité, il est recommandé de traiter tôt en saison afin de favoriser le positionnement de l'action antigerminative du produit.
- > Traiter par temps calme, en absence de rosée (*feuillage des adventices présentes sec*), de menace de pluie et de gel.
- > Délai de rentrée : 24h.

J	F	M	A	M	J
J	A	S	O	N	D

■ optimum ■ possible

■ Non autorisé



> COMMENT APPLIQUER ?

USAGES	DOSES
Allées PJT, Cimetières, Voies de communication	12 L/ha
Désherbage Total	12 L/ha

Dose maximale autorisée : 1800 g/ha de glyphosate acide pour le désherbage des allées de Parcs, Jardins publics et Trottoirs (zones perméables).
Quantité maximale de glyphosate acide applicable par ha et par an : 2880 g.

Mouillage 500 L/ha.

1/ PRÉPARER

Préparer la quantité de bouillie nécessaire en fonction de la surface à traiter.

- remplir au 1/3 la cuve d'eau claire avant de verser la dose exacte de SABRE® PJT,
- rincer 3 fois les emballages vides et verser l'eau de rinçage impérativement dans la cuve,
- compléter la cuve d'eau à la quantité de bouillie nécessaire, bien agiter.

L'utilisation de ZONEBLEU®, colorant temporaire et d'un adjuvant ; incorporés dans la cuve ; permettent de visualiser et d'améliorer l'application.

Dans le cadre des bonnes pratiques d'utilisation, l'usage de Buses à dérives limitée et/ou d'adjuvants appropriés possédant la mention "limitation de la dérive" est recommandée.

2/ TRAITER

Traiter sur sol perméable, sans toucher les parties vertes des plantes à préserver (*l'utilisation de lances munies d'un cache protecteur est recommandée*).

Traiter à basse pression (*2 ou 3 bars maximum*) avec des buses à fente (*jet plat*).

3/ NETTOYER

Après traitement, rincer soigneusement la cuve en actionnant la pompe afin de nettoyer aussi tuyauteries et buses.

Épandre l'eau de rinçage et les reliquats de bouillie conformément à la législation en vigueur, à l'écart de tout point d'eau et de cultures, si possible sur la zone déjà traitée (*ne jamais vidanger dans un caniveau, un égout ou sur une surface imperméable*).

Si l'appareil est utilisé ultérieurement pour d'autres types de traitements, il est impératif de bien le nettoyer.

Pour cela, utiliser un nettoyant spécifique afin d'éliminer toutes traces de produit susceptibles de provoquer des effets non intentionnels lors de la prochaine utilisation du matériel.



FICHE D'IDENTITÉ

USAGES et DOSE HOMOLOGUÉE

Désherbage des allées de parcs, jardins publics, trottoirs, cimetières et voies de communication : 12 L/ha.

Désherbage Total : 12 L/ha.

A.M.M. N° 2120089

COMPOSITION

120 g/L de glyphosate,
60 g/L de MCPA,
15 g/L de diflufenican.

FORMULATION

Suspension Concentrée (SC).

CONDITIONNEMENT

Carton de 4 bidons de 5 L.

CLASSEMENT

SGH07 - SGH09 - Attention - H319 Provoque une sévère irritation des yeux - H410 Très Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PROFIL TECHNIQUE

COMPLET

Curatif et Préventif.

PERFORMANCE de 3 substances actives complémentaires.

PUISSANCE de dégagement des adventices présentes.

CONTRÔLE des levées pendant 3 à 4 mois.





MODE D'ACTION

EFFICACITÉ

Alliant curatif et préventif, SABRE® PJT est un produit complet :

- Action foliaire post-levées : 2 substances actives (*glyphosate et MCPA*) aux modes d'action différents et complémentaires
- Action de prélevée sur le long terme : contrôle des levées pendant environ 4 mois, selon les conditions climatiques.

SABRE® PJT est efficace sur la plupart des adventices présentes couramment en situations de voies de circulation et cimetières, désherbage total, désherbage industriel et voies ferrées.

SPECTRE D'EFFICACITÉ – CONTRÔLE DES LEVÉES

NOMS COMMUN	NOM SCIENTIFIQUE
Alchémille des champs	Alphanes arvensis
Ambroisie commune	Artemisia vulgaris
Brome	Bromus sp.
Cardamine hirsute	Cardamine hirsuta
Carotte sauvage	Daucus carota
Céraiste aggloméré	Cerastium glomeratum
Compagnon blanc	Melandrium album
Coquelicot	Papaver rhoeas
Crépis	Crepis sp.
Épilobe à tiges carées	Epilobium tetragonum
Erodium à feuille de cigüe	Erodium cicutarium
Fétuque sp.	Festuca sp.
Folle avoine	Avena fatua
Folle avoine de Ludovic	Avena sterilis ludoviciana
Géranium à feuilles rondes	Géranium rotundifolium
Houlique laineuse	Holcus lanatus
Laiteron maraicher	Sonchus oleraceus
Laiteron rude	Sonchus asper
Laitue scarole	Lactuca serriola
Luzerne lupuline	Medicago lupulina
Mâche	Valerianella sp.
Matricaire camomille	Matricaria recutita

NOMS COMMUN	NOM SCIENTIFIQUE
Méllilot officinal	Melilotus officinalis
Myosotis à feuilles changeantes	Myosotis discolor
Myosotis des champs	Myosotis arvensis
Pâturin annuel	Poa annua
Pâturin des prés	Poa pratensis
Phacélie à feuilles de tanaisie	Phacelia tanacetifolia
Picride	Picris sp.
Picride vipérine	Picris echinoides
Pissenlit	Taraxacum officinale
Plantain lancéolé	Plantago lanceolata
Plantain majeur	Plantago major
Raygrass anglais	Lolium perenne
Renouée des oiseaux	Polygonum aviculare
Séneçon commun	Senecio vulgaris
Séneçon jacobée	Senecio jacobaea
Sheradie des champs	Sherardia arvensis
Trèfle blanc	Trifolium repens
Trèfle des champs	Trifolium arvense
Vergerette du canada	Conyza Canadensis
Veronique de Perse	Veronica Persica
Vesce	Vicia sp.
Vipérine commune	Echium vulgare



SÉLECTIVITÉ

Sécurité pour les plantations d'arbres ou d'arbustes et gazons au voisinage des zones traitées (*application en jet dirigé*).

RECOMMANDATIONS

Respecter les recommandations d'emploi indiquées sur l'étiquette et prendre les précautions usuelles d'emploi des produits phytosanitaires.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- Éviter toute contamination des eaux souterraines, de surface ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement.
- Porter des gants et un vêtement de protection appropriés pendant les phases de mélange/chargement et application en utilisant un pulvérisateur à lance.
- Porter des gants pendant les phases de mélange/chargement et application en utilisant un pulvérisateur à dos.
- Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des surfaces imperméables telles que le bitume, le béton, les pavés et dans toute autre situation où les risques de ruissellement sont importants.
- En bordure de massifs de fleurs et pelouses situés au voisinage des zones traitées, laisser une bande de sécurité de 20 cm.
- Pour les usages en désherbage total des voies ferrées et sites industriels, pour protéger les plantes non-cibles d'une zone adjacente, respecter une zone non traitée de 5 mètres.
- Éviter tout traitement à base de glyphosate sur les fossés en eau ou à proximité.
- Respecter un délai de 6 mois avant réimplantation d'une culture ornementale sur une zone traitée.
- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- Délai de rentrée : 24 h.
- En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Les fiches données de sécurité sont disponibles sur internet: www.quickfds.com ou auprès de Nufarm.
- Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.

STOCKAGE

Conserver hors de portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons (y compris ceux pour animaux) et dans l'emballage d'origine, bien fermé, à l'abri du gel. Les locaux de stockage doivent être frais et ventilés.

EMBALLAGES VIDES

Réemploi interdit. Bien vider le bidon, le rincer 3 fois à l'eau claire et mettre l'eau de rinçage dans la cuve de traitement. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Se renseigner auprès de Nufarm pour connaître la société la plus proche de chez vous qui participe à cette collecte. Respecter la réglementation locale.



IMPORTANT

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emplois mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon la bonne pratique phytopharmaceutique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant la zone traitée tels que notamment la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché.

Nufarm S.A.S.

28, boulevard Camélinat 92230 Gennevilliers - France
 Tel. 01 40 85 50 50 - Fax 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

Numéro d'agrément : IF00008 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)

VOTRE CONTACT



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.